

1. Conseil municipal précédent

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. DELIBERATIONS

2.1. EQUIPEMENTS ESPACES VERTS CENTRE BOURG : création d'un Groupe Action Projet (GAP)

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de mettre en place un groupe action projet (GAP)
 - o Intitulé « GAP 3 : Equipements des espaces verts du centre bourg »
 - o Mission : équiper les espaces ouverts au public de la commune (bourg)
 - o Objet :
 - Etat des lieux des différents espaces (situés en centre bourg),
 - Etude d'implantation de différents équipements (mobilier, jeux)
 - Devis d'implantations chiffrées (avec mise en concurrence de différents fournisseurs)¹
- FIXE la durée du projet : pluriannuel sur la durée du mandat (2023 -2026)
- DECIDE
 - o De fixer une enveloppe de 30 000 € sur ce projet au BP 2023
 - o De proposer pour les années suivantes sur la durée du projet, si besoin, des crédits complémentaires dans le cadre du vote annuel du budget.
- FIXE la composition du GAP ainsi
 - o Membres élus : Référent : Parreau Jessica, CPM 8 (tous) CPM5 (Christelle Biteau), Maire : membre de droit de toutes les commissions
 - o Membres non élus : Être habitant de Saint-Mesmin, Être employé communal et directement concerné dans son emploi par le projet.
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.2. PROJET RENOVATION CENTRE BOURG (RCB) / Etude de rénovation : délégation du conseil municipal au Maire pour l'attribution du Marché

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- DELEGUE l'attribution du marché pour l'étude du centre bourg à Madame la Maire sur avis de la commission MAPA 2 qui se réunira le 18 juillet.
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.3. PROJET RENOVATION CENTRE BOURG (RCB) / Etude de rénovation : Plan de financement prévisionnel et demande de subvention

Dépenses	HT	TTC	Recettes	
Dépenses éligibles	60 000,00 €	72 000,00 €	Subventions	15 000,00 €
Etude préalable	60 000,00 €	72 000,00 €	Conseil départemental Programme "Logement et Aménagement des Communes"	15 000,00 €
dépenses non éligibles	0,00 €	0,00 €	Emprunt et autofinancement	57 000,00 €
	0,00 €	0,00 €	Autofinancement	57 000,00 €

¹ Le Boupère (CPM en étude actuellement) propose un achat groupé – la proposition sera transmise au référent du GAP.

TOTAL HT	60 000,00 €	72 000,00 €	72 000,00 €
----------	-------------	-------------	-------------

2.4. FINANCES / Budget principal : décision modificative n°2

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE la décision modificative suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Opération	Désignation	Budgétisé	Montant DM	Budget après DM
21	2031	79	Frais étude	1 000,00 €	550,00 €	1 550,00 €
020	020		Dépenses imprévues	48 550,00 €	-550,00 €	48 000,00 €
					- 550,00 €	

- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.5. RESSOURCES HUMAINES : Tableau des effectifs : mise à jour

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- à compter du 1^{er} août 2022
 - o CREE un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, 35h/semaine,
 - o SUPPRIME un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, 35h/semaine,
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3. AVIS

3.1. ECLAIRAGE PUBLIC : Avis sur modification horaires / démarche 10 communes du PP

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- SOUHAITE la poursuite du travail engagé sous le pilotage de
 - o Fabien MORET (élu référent) et
 - o Jean-Charles VASSEUR, adjoint CPM 8
 - o Réunion CPM 8 à programmer semaines 35 ou 36
- DEMANDE qu'un état des lieux complet de l'existant soit réalisé
 - o Sur les horaires existants et secteurs existants : la carte projetée, ne semble pas complète,
 - o Sur les types d'éclairage (Led ou pas ?)
 - o Sur les modalités de réglages possibles ?
- PROPOSE qu'une rencontre avec le SyDEV (Julien André) soit organisée avec la CPM 8
- SOUHAITE plusieurs scénarios par la CPM 8

3.2. URBANISME : Déclarations d'Intentions d'Aliéner et Droit de Prémption Urbain

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- EMET les avis suivants sur les DIA
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cet avis.

Parcelle	Type de bien	Adresse	Avis CM
AB 135	Maison terrain	10 rue du Vigneau	défavorable
B 1274	Maison terrain	14 rue des Pommiers	défavorable
A 368-369-1093	Maison terrain	26 Martinet	défavorable

4. INFORMATIONS

4.1. CULTURE / Projet SIMENON : point d'avancement

Pour les 80 ans du passage de G SIMENON à Saint-Mesmin, une équipe composée d'élus et de citoyens mesminois prépare un EVENEMENT avec des animations.

Programme des animations (provisoire)

Le dimanche 11 septembre 2022

- 10h00/10h30 Inauguration de l'évènement, de la balade et de l'expo, devant la mairie
- 10h30 /12h départ du parcours « dans les pas de Simenon », 1ère balade commentée
- 12h00/13h30 Visite de l'exposition et pot de convivialité
- 15h00 rdv aux Halles de St Mesmin : Conférence-présentation « Simenon à St Mesmin », par Sylvie Paillat, Enseignante, docteur en philosophie et enfant du pays (avec peut-être d'autres interventions)
- 16h30 moment d'échange, collation
- 18h30 Projection du film « le Président » (1961) d'Henri Verneuil avec Jean Gabin Film adapté du livre du roman du même nom de Georges Simenon
- 20h00 Clôture

4.2. SPORT / Foot : Echanges avec le Club PBFC

Hervé ROUSSEAU et Anne ROY ont rencontré 4 membres du PBFC, à leur demande, sur les terrains le jeudi 19 mai dernier pour faire le point sur différents sujets. La liste des demandes a ensuite été envoyée à Hervé ROUSSEAU comme demandé.

La CPM 4 a étudié les différentes demandes et leur faisabilité notamment la demande de l'entraînement pour la N3 pour 3 entrainements par semaine. Une réponse va être apportée au club avec ce qui est faisable et ce qui ne l'est pas.

4.3. ACCUEIL PUBLIC Mairie et Agence postale : modifications des horaires pendant l'été

La personne ayant été retenue pour un renfort administratif pendant les congés d'été compte-tenu de l'absence de Secrétaire Générale des services a eu un grave empêchement. Il n'a pas été possible de recruter une personne avec les compétences requises. Ainsi les horaires de la Mairie seront légèrement modifiés pendant quelques temps (fermeture d'une 1/2 journée supplémentaire et pas d'accueil téléphonique pendant les 3 x ½ journées de fermeture). Une communication sur les horaires et les périodes concernée va être faite.

4.4. Information des DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

réf sujet	Domaine	Objet	Entreprise	Facture Montant HT
JCV	Véhicules (entretien)	Réparation et vidange Camion Master	SAS MAROT AUTOMOBILES	761,83 €
JCV	Jeu de Boules	Charpente jeu de boules	SARL DRONNEAU	2 040,00 €

Madame la Maire lève la séance à 21h30

Pour affichage sur le panneau municipal et site internet



Anne ROY
Maire

Le procès-verbal sera consultable en ligne après son approbation. Les délibérations seront consultables dans leur intégralité auprès du secrétariat général de la collectivité, après validation du procès-verbal. Merci de prendre rendez-vous.